



**PROCES VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 DECEMBRE 2021**

L'an deux mille VINGT ET UN, Le vingt et un DECEMBRE à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHATEL, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur RUBIN Nicolas, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15 ; Procuration : 1 ; Présents : 14 et votants : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 décembre 2021

PRESENTS : RUBIN Nicolas, BUTTOUDIN Jérôme, MAXIT Monique, MARCHAND Franck, ROQUIGNY Catherine, BRESSOUD Ombeline, DAVID Frédéric, GRILLET-MUNIER Sophie, DAVID Gabrielle, PICCOT Cécilia, THOULE Ludovic, VESIN Jean-Pierre, MAXIT Gérard, , TRINCAZ Marie

M. VUARAND Dominique donne procuration à M. **MAXIT** Gérard

Feuille de présence signée jointe au présent Procès-verbal.

Secrétaire de séance désignée : Mme PICCOT Cécilia

Ordre du jour

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2021	2
2. AFFAIRES GENERALES et FINANCIERES	2
DELIBERATION N°01-1221 – PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022	2
DELIBERATION N°02-1221 – BUDGET PATRIMOINE - REVERSEMENT	2
DELIBERATION N°03-1221 – DECISION MODIFICATIVE – BUDGET REMONTEES MECANQUES	2
DELIBERATION N°04-1221 – SUBVENTIONS D'EQUILIBRE – BUDGETS ANNEXES	2
DELIBERATION N°05-1221 – REAJUSTEMENT DE L'AFFECTATION DES RECETTES TAXES DE SEJOUR	3
DELIBERATION N°06-1221 – DUREE AMORTISSEMENT BUDGET ANNEXE CINEMA	4
DELIBERATION N°07-1221 – DEPENSES INVESTISSEMENTS 2022	4
DELIBERATION N°08-1221 – ACOMPTE 2022 – SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	5
3. RESSOURCES HUMAINES	5
DELIBERATION N°09-1221 – RECENSEMENT DE LA POPULATION – RECRUTEMENT DE 2 AGENTS RECENSEURS	5
DELIBERATION N°10-1221 – CREATION POSTE SAISONNIER – DENEIGEMENT	5
DELIBERATION N°11-1221 – CREATION POSTE – TITULARISATION AGENTS	6
DELIBERATION N°12-1221 – CREATIONS DE POSTES – REMPLACEMENTS AGENTS INDISPONIBLES	6
DELIBERATION N°13-1221 – CONTRAT VACATION – RUCHER	6

4. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	7
DELIBERATION N°14-1221 – CONVENTION CCPEVA – MUTUALISATION URBANISME INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D’OCCUPATION DES SOLS ET LOGICIEL.....	7
5. INFORMATIONS.....	8
5.1 Actes passés dans le cadre de la délégation du Conseil donnée au Maire	8
5.1.1 Décisions du Maire	8
5.2 Informations sur le travail des commissions communales	8

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2021

→ A L’UNANIMITE, Le Conseil approuve le compte rendu du 19 novembre 2021.

2. AFFAIRES GENERALES et FINANCIERES

DELIBERATION N°01-1221 – PRESENTATION DU RAPPORT D’ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

M. le Maire rappelle que le vote du budget doit être précédé de la présentation d’un Rapport d’Orientations Budgétaires (ROB) obligatoirement dans les communes de 3 500 habitants et plus. La commune de châtel s’y soumet volontairement depuis 2017 afin de présenter à la population et à l’ensemble des élus les stratégies financières et les différentes actions publiques locales à travers le plan pluriannuel d’investissements.

Le projet de rapport est joint à la présente note.

M. BUTTOUDIN présente une synthèse que document en séance.

→ Le Conseil prend acte du rapport

DELIBERATION N°02-1221 – BUDGET PATRIMOINE - REVERSEMENT

M. le Maire expose qu’à titre exceptionnel, il est admis que les excédents non utilisés des budgets annexes peuvent être reversés sur le budget principal dès lors que les usagers des services organisés par les budgets annexes ne sont pas privés de cet excédent en bénéficiant par exemple d’une diminution de tarifs ou de manière indirecte de nouveaux investissements.

Considérant que le budget patrimoine est excédentaire et le fait de reverser cet excédent au budget principal ne privera pas les usagers du service patrimoine,

M. le Maire propose de diminuer le reversement de 40 000€ afin de reverser la somme de 60 000 € au budget principal de la COMMUNE.

→ A L’UNANIMITE, le Conseil approuve le reversement de l’excédent au budget principal.

DELIBERATION N°03-1221 – DECISION MODIFICATIVE – BUDGET REMONTEES MECANIQUES

Sujet exposé oralement en séance - Ajournement possible du sujet en fonction des négociations en cours avec la préfecture

→ La délibération proposée est ajournée

DELIBERATION N°04-1221 – SUBVENTIONS D’EQUILIBRE – BUDGETS ANNEXES

M.le Maire expose que l'article L 2224-1 du CGCT impose un strict équilibre budgétaire des SPIC exploités en régie, affermés ou concédés par les communes. L'article L. 2224-2 prévoit quelques dérogations à ce strict principe de l'équilibre. Le conseil municipal peut décider une prise en charge des dépenses du SPIC dans son budget général :

- si des exigences conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières,
- si le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs, (cas des budgets, transport, parking et centre aquatique)
- si lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Selon la consommation des crédits en cette fin de période budgétaire, il convient d'ajuster les subventions aux budgets annexes comme suit :

	BP2021	DM	Total
TRANSPORTS	324 300€	42 300€	366 600€
PARKING	175 700€	12 800€	188 500€
CENTRE AQUA	1 703 600€	-215 890€	1 487 710€
FORETS	34 340€		
CINEMAS	183 350€	-15 000€	168 350€
TOTAL	2 421 290€	-175 790€	2 245 500€

→ A L'UNANIMITE, le Conseil approuve les enveloppes ci-dessus proposées.

DELIBERATION N°05-1221 – REAJUSTEMENT DE L'AFFECTATION DES RECETTES TAXES DE SEJOUR

M. le Maire rappelle au Conseil que les recettes de taxe de séjour sont des recettes affectées aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique de la commune (cf article L.2333-27 du CGCT), ainsi qu'au titre des actions de protection et de gestion des espaces naturels à des fins touristiques. Sur cette base légale, la municipalité a instauré par délibération du 16 mai 2011 des modalités de reversement de taxe de séjour à l'office de Tourisme d'un montant fixe de 200 000 € annuels.

Il précise aussi que la situation sanitaire et les confinements successifs ont entraîné l'annulation de nombreuses actions touristiques lors des saisons 2020/2021 et entraîné moins de dépenses pour l'office de tourisme (OT) qui a présenté un bilan positif à la clôture. De ce fait, il semble approprié de diminuer le reversement sur l'exercice 2021 de la TDS à l'OT à hauteur de 140 000 €. Cette approche a été discutée avec le bureau de l'association et cela ne remet pas en cause l'équilibre de ses comptes. M. le Maire demande au conseil de se prononcer sur cette proposition.

→ A L'UNANIMITE, le Conseil approuve la proposition ci-dessus exposée.

DELIBERATION N°06-1221 – DUREE AMORTISSEMENT BUDGET ANNEXE CINEMA

M. le Maire indique qu'à la suite de la création du nouveau budget annexe Cinémas de Châtel, en conformité avec la nomenclature budgétaire M4, il est proposé d'instaurer les durées d'amortissement du budget annexe Cinéma ainsi :

Biens	Durées d'amortissement
Logiciels	2 ans
Véhicules	7 ans
Mobilier	15 ans
Matériel de bureau Électrique ou électronique	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériels classiques	6 ans
Coffre-fort	20 ans
Installations et appareils de chauffage	20 ans
Appareils de levage - ascenseurs	20 ans
Bâtiments légers, abris	10 ans
Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphonies	20 ans

Par ailleurs, il est proposé que les biens dont la valeur est inférieure à 500 € HT s'amortissent sur une année.

→ A L'UNANIMITE, le Conseil approuve les durées d'amortissement ci-dessus exposées.

DELIBERATION N°07-1221 – DEPENSES INVESTISSEMENTS 2022

M. le Maire expose au Conseil que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que pour la section d'investissement, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la Commune, peut, sur autorisation du Conseil, engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour 2021, les montants des dépenses autorisées jusqu'au vote du budget sont établis comme suit :

BUDGETS	CREDITS OUVERTS 2021	AUTORISATIONS 2022	TAUX
BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE	3 408 126,69€	852 031,67€	25%
BUDGET TRANSPORT DE PERSONNES	42 656,64€	10 664,16€	25%
BUDGET ANNEXE PARKING	821 672,00€	205 418€	25%
BUDGET ANNEXE REMONTEES MECANIKUES	86 017,67€	21 504,41€	25%

BUDGET ANNEXE FORETS	2 000,00€	500,00€	15%
BUDGET ANNEXE CINEMA	275 000,00€	68 750,00€	

➔ **A L'UNANIMITE, le Conseil approuve l'ouverture des crédits telle que proposée pour l'année 2022 jusqu'à l'adoption du budget primitif.**

DELIBERATION N°08-1221 – ACOMPTES 2022 – SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

M. le Maire expose au Conseil que pour permettre la continuité de l'activité de certaines associations, principalement celles employant du personnel, il est nécessaire jusqu'au vote du budget communal de procéder à des versements d'acomptes mensuels de subvention. Cela concerne CHATEL TOURISME, le Ski Club et l'Harmonie ECHO ALPIN. Comme pour les années précédentes, les acomptes mensuels sont calculés sur la base de la subvention octroyée l'année n-1 soit :

- Pour CHATEL TOURISME : acompte mensuel de 83 300 €.
- Pour l'HARMONIE ECHO ALPIN : acompte mensuel de 4 170 €
- Pour le SKI CLUB : acompte mensuel de 6 700 €

➔ **A L'UNANIMITE, le Conseil approuve le versement des acomptes mensuels de subventions aux associations ci-dessus exposées.**

3. RESSOURCES HUMAINES

DELIBERATION N°09-1221 – RECENSEMENT DE LA POPULATION – RECRUTEMENT DE 2 AGENTS RECENSEURS

Conformément au décret n° 2003-56, la Commune doit procéder en 2022, à l'enquête de recensement de sa population qui se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022.

A ce titre, elle reçoit une dotation forfaitaire versée par l'INSEE, qui s'élève à 6 774 € et doit, en contrepartie, recruter le personnel nécessaire pour mener à bien cette opération ; ce recrutement relève de la seule responsabilité de la Commune.

La Commune de CHATEL étant découpée en 5 zones, il convient de désigner/recruter 5 agents recenseurs qui peuvent être soit des agents de la collectivité désignés à cet effet, soit des personnes recrutées spécialement dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité (article 3 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984). 3 agents communaux se sont proposés et seront déchargés d'une partie de leurs fonctions habituelles pour assurer cette mission ; en conséquence, la Commune doit recruter 2 agents recenseurs afin de compléter son équipe.

Il convient donc d'autoriser le recrutement de 2 agents recenseurs sur un emploi non permanent et de fixer leurs conditions d'embauche et de rémunération selon la proposition suivante : CDD du 05/01/2022 au 28/02/2022 (cette période comprend les 2 séances de formation obligatoires dispensées par l'INSEE, la tournée de reconnaissance ainsi que la campagne de recensement proprement dite), sur la base d'un temps complet de 35 heures hebdomadaires, rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif (indice majoré 340).

➔ **A L'UNANIMITE, le Conseil approuve les conditions d'embauche des agents recenseurs telles que proposées ci-dessus.**

DELIBERATION N°10-1221 – CREATION POSTE SAISONNIER – DENEIGEMENT

M. le Maire rappelle que par délibération du 19 novembre 2021, le Conseil Municipal procédait à la création des postes nécessaires au recrutement du personnel saisonnier pour l'hiver

2021/2022.

Suite à la réunion qui s'est tenue le 10 novembre, les membres de la commission travaux ont validé le dispositif de déneigement à mettre en place pour l'hiver à venir ; celui-ci fait apparaître des besoins supplémentaires tant au niveau du matériel, qu'en ressources humaines. Ainsi, compte tenu de la rareté des aires de stockage de la neige, il est nécessaire d'évacuer la neige par camions et le recrutement d'un chauffeur supplémentaire devient incontournable.

Il est donc proposé de créer ce poste à temps complet pour une durée prévisionnelle de 4 mois, rémunéré sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint technique territorial (indice majoré 340) et d'autoriser le Maire à signer le contrat de travail correspondant. Coût supplémentaire chargé pour la commune : 10 991 €.

➔ A L'UNANIMITE, le Conseil approuve la création du poste présenté.

DELIBERATION N°11-1221 – CREATION POSTE – TITULARISATION AGENTS

Conformément à l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 et dans l'attente d'un recrutement statutaire, Mr Guillaume DEJONGHE a été recruté depuis le 1^{er} mars 2021 en qualité d'adjoint technique contractuel à temps complet pour assurer les fonctions de mécanicien.

Mr DEJONGHE ayant donné entière satisfaction dans l'exercice de ses missions et compte tenu des besoins permanents du service, M. le Maire propose de procéder à la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet avec effet du 1^{er} mars 2022, afin de permettre la stagiairisation de cet agent.

➔ A L'UNANIMITE, le Conseil approuve la création du poste présenté.

DELIBERATION N°12-1221 – CREATIONS DE POSTES – REMPLACEMENTS AGENTS INDISPONIBLES

Afin d'assurer la continuité du service public, il est nécessaire chaque année, d'autoriser le recrutement d'agents non titulaires afin de pourvoir rapidement au remplacement d'agents permanents momentanément indisponibles (maladie, congés, etc.).

Il convient de donner l'autorisation au Maire :

- de recruter en tant que de besoin, durant l'année 2022 pour les durées d'indisponibilité, des agents non titulaires
- de fixer leurs conditions de rémunération
- de signer le contrat de travail correspondant.

➔ A L'UNANIMITE, le Conseil approuve la création du poste présenté

DELIBERATION N°13-1221 – CONTRAT VACATION – RUCHER

Par délibération du 28 décembre 2020, le Conseil Municipal décidait de recruter Mme DUMONT Adeline, retraitée de la Commune, en qualité de vacataire pour assurer une mission de conseils, assortie d'interventions techniques pour l'entretien du rucher communal durant l'année 2021. Cette mission avait été validée pour un maximum de 10 heures, au taux de 30 € brut / heure.

Le quota d'heures autorisé ayant été sous-évalué, Madame DUMONT est intervenue plusieurs fois au cours de l'été, afin de nourrir et soigner les ruches. Il est donc nécessaire de redélibérer

afin d'autoriser le paiement des heures effectuées en dépassement, pour un total de 11 heures, selon les mêmes conditions que celles fixées précédemment.

Pour l'année 2022, il est proposé de reconduire cette mission d'entretien du rucher communal sous forme de vacances dans la limite maximale de 20 heures annuelles.

➔ A L'UNANIMITE, le Conseil approuve la création du poste de vacataire pour l'entretien du rucher communal.

4. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

DELIBERATION N°14-1221 – CONVENTION CCPEVA – MUTUALISATION URBANISME INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DES SOLS ET LOGICIEL

M. le Maire expose au conseil que Monsieur le maire rappelle la délibération du 09/12/2016 actant l'adhésion au service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme de la CCPEVA et précise que la commune a adhéré au service pour l'instruction des dossiers suivants :

	Tarif en vigueur	Tarif 2022
Permis de construire	153 €	161 €
Permis de construire modificatif, transfert ou annulation	100 €	105 €
Permis de démolir	122 €	128 €
Certificats d'urbanisme opérationnel	61 €	64 €
Permis d'aménager (y compris modificatif, transfert et annulation), 100 €	192€	
Remontées mécaniques (DAET, DAME, DAAP) 100 €	100 €	105 €

Le conseil est invité à :

- RENOUVELER l'adhésion au service commun d'instruction mis en place par la CCPEVA pour les autorisations du droit des sols ;
- VALIDER Les modalités de mise en œuvre du service commun et de prise en charge financière
- AUTORISER le maire à signer à la convention d'adhésion joint à la présente note

Par ailleurs, il est précisé que pour toutes les communes, sans exception, l'obligation d'être en capacité au 1^{er} janvier 2022 de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme par voie électronique, selon les modalités qu'elle choisit de mettre en œuvre (adresse courriel dédiée, formulaire de contact, téléservice spécifique...), conformément à l'article L.112-8 du code des relations entre le public et l'administration et au dispositif de saisine par voie électronique (SVE). Une réflexion est en cours avec l'intercommunalité pour aboutir à une solution mutualisée portée par la CCPEVA. Les frais de gestion de la solution seront pris en charge partiellement par les communes selon un barème qui reste à définir. Une convention ultérieure sera soumise à l'approbation du conseil. En attendant et pour se conformer à cette obligation, les demandes d'autorisation pourront être envoyées à l'adresse urba@mairiedechatel.fr.

➔ A L'UNANIMITE, le Conseil approuve le renouvellement de la convention avec la CCPEVA.

5. INFORMATIONS

5.1 Actes passés dans le cadre de la délégation du Conseil donnée au Maire

5.1.1 Décisions du Maire

N°	Date	Objet de la décision du Maire
2021-069	18/11/2021	Attribution marché - Prestation de nettoyage crèche les Moufflets
2021-070	09/12/2021	Tarification parking des Freinets payant par horodateur

5.2 Informations sur le travail des commissions communales

M. le Maire invite les vices-présidents des commissions communales à présenter la synthèse du travail de leur commission depuis la dernière réunion du conseil municipal :

1- Commission Culture et Patrimoine :

Dernière commission en date du 8 décembre 2021

Visite délégation ville jumelée de Seraing (dernière semaine juin 2022)

Prévoir une visite commentée de la Vieille Douane pour une cinquantaine de personnes de 70 ans environ

2 à 3 groupes de 45 minutes / 1 heure suivant l'effectif final

Vieille Douane : possible du lundi 27/06 au jeudi 30/06, en priorité le matin

Cinéma : séance jeudi 30/06 à 14h30 ?

La municipalité va élaborer un projet de programme et le proposer à la ville de Seraing.

Cinéma : proposition de calendrier d'ouverture 2022

Période	Morclan 2000	Chamois
Du 17/12/21 au 30/04/22	7/7 17h30 + 20h30	7/7 17h30 + 20h30
Du 01/05 au 24/05	Fermeture 3,5 semaines	
Du 25/05 au 29/05 (pont Ascension)	Me, Je, Ve, Sa 18h + 21h Dimanche 14h30 + 18h	Fermeture
Du 30/05 au 30/06	Ve, Sa 18h + 21h Dimanche 14h30 + 18h	Fermeture
Du 01/07 au 04/09	7/7 18h + 21h Sous réserve saisonnier	7/7 18h + 21h Sous réserve saisonnier
Du 05/09 au 06/10	Fermeture 4,5 semaines	
Du 07/10 au 20/10	Ve, Sa 17h30 + 20h30 Dimanche 14h30 + 17h30	Fermeture
Du 21/10 au 6/11	Ma, Me, Je, Ve, Sa, Di 17h30 + 20h30 Fermeture lundi	Fermeture
Du 7/11 au 13/11	Ve, Sa 17h30 + 20h30 Dimanche 14h30 +	Fermeture

	17h30	
Du 14/11 au 01/12	Fermeture 2,5 semaines	
Du 02/12 au 15/12	Ve, Sa 17h30 + 20h30 Dimanche 14h30 + 17h30	Fermeture
Du 16/12/22 à avril 2023	7/7 17h30 + 20h30 Sous réserve saisonnier	7/7 17h30 + 20h30 Sous réserve saisonnier

Proposition permettant d'offrir une ouverture presque toute l'année (en week-end en mi-saison), avec quelques semaines de fermeture réparties sur les périodes les plus creuses pour faciliter la prise de congé de l'agent qui assure les projections.

Point sur la réouverture des cinémas

Réouverture des 2 salles à compter du vendredi 17/12

Arrivée de Lucas Servais (saisonnier 28/35e) à compter du 13/12, pour permettre :

- Ouverture 7/7 des deux salles (contre 6/7 l'été dernier)
- Garantir les 2 jours de repos hebdomadaires réglementaires pour Olivier Masson et Morgane Durepaire
- Développer les séances groupes et mauvais temps à 14h30
- Développer la communication et donc l'activité cinémas en général
- Seconder Olivier Masson sur la partie gestion administrative quotidienne et décharger Morgane Hay, chef de service

Arrivée dès le 13/12 pour se former sur la caisse, le matériel de projection, aider à la distribution des programmes...

Festival Free Ski le 23/12 à 20h30 au Morclan 2000

Programme prévisionnel proposé par ValMédia

Tests en cours avec Olivier pour s'assurer de la compatibilité des supports numériques

Pass sanitaire et port du masque seront obligatoires

Inscription en ligne, pour le moment jauge 270 places, à voir selon l'évolution du contexte sanitaire si des jauges réduites seront imposées aux cinémas

Information sur la visite conseil Savoie-Biblio du 3/12

Présents : Fanny Guilloux (nouvelle responsable du centre SB du Chablais), Cécile Garcin (bibliothécaire-conseil référente du secteur), Mme Roquigny, Morgane Hay

Conseils sur le projet de future bibliothèque

- Commencer par rédiger un PSCES / projet de service : état des lieux, population visée, objectifs de l'équipement... l'élaboration est chronophage, des formations existent pour la méthodologie
- Attention au dimensionnement de l'équipement, il sera très différent si on prend en compte la population administrative (100 m2) ou touristique (900 m2 si on prend en compte le critère 0.04 m2 / hab !); entre ces deux fourchettes, imaginer des projets intermédiaires en termes de surfaces et d'objectifs - Attention à l'aspect bibliothèque-ludothèque : en dessous de 200 m2, ce sera soit l'un, soit l'autre... les usages de ces deux lieux sont trop différents (jeu, liberté, spontanéité, bruit VERSUS calme voire silence) et risquent d'entraîner des conflits et une mauvaise image de l'équipement

Nouveau PDLP (plan de développement de la lecture publique) qui sera présenté en 2022

Les axes prioritaires seront présentés courant 2022, ainsi que la nouvelle grille d'aides qui en découle.

10 ans de la Vieille Douane

Priorité 2022

Profiter des 10 ans pour créer l'événement tout en donnant un coup de jeune

Petites réparations + aménagements de scénographie et de confort pour mieux inclure les publics dans leur diversité (familles avec très jeunes enfants, seniors...)

Future exposition temporaire dédiée à l'histoire du bâtiment et de la brigade de Châtel, le public questionne souvent sur ce sujet

Calendrier prévisionnel des réunions de la commission en 2022

- Mercredi 5 janvier 2022 - Commission Culture et Patrimoine
- Mercredi 23 mars 2022 - réunion de travail
- Mercredi 27 avril 2022 - Commission Culture et Patrimoine
- Mercredi 25 mai 2022 - réunion de travail

Horaire : 17h30

Lieu : salle du CM

Jumelage

M. le Maire souhaite que les élus qui siègent dans l'association des jumelages et les services se rencontrent pour élaborer des accueils convenables de chaque délégation et faire vivre les jumelages entre les villes et Châtel.

2- Enfance et petite enfance : dernière commission en date du 2 décembre 2021

Il a été décidé de partir sur une demande d'étude pour un projet global « enfance » pour optimiser les espaces occupés par l'école, la crèche et les activités extra et périscolaires sans créer dans l'immédiat de nouveaux bâtiments.

Il a également été décidé d'ouvrir les accueils en saison du Mercredi, Samedi et Dimanche sur la base de contrats d'engagements pour un nombre maxi de 8 enfants et 1 professionnel d'encadrement.

Annonce du départ d'une apprentie pour la crèche de la Chapelle

Difficulté de recrutement pour la saison pour obtenir une équipe complète. La procédure de recrutement est toujours en cours.

3- Finances

Réunie le 3 décembre

Présentation des résultats provisoires du CA2021 et 1^{ere} ébauche du BP 2022

Les commissions communales sont invitées à faire leurs projets de budgets notamment d'investissement 2022-2023 et de les envoyer avant le 05/01 au service finances afin de permettre un premier arbitrage en commission finances. Un second arbitrage sera effectué en présence des vices-présidents des commissions fin janvier.

Prochaine réunion le 10 janvier.

Sujet de la salle multifonctionnelle : M. le Maire expose que la cellule des risques naturels de la DDT a donné son aval sur la construction en zone « rouge » avec des études à l'appui.

Il rajoute que les élus vont être consultés prochainement sur le programme avant de lancer la consultation.

M. DAVID évoque le problème des concerts de l'harmonie Echo alpin à la salle musardièrre qui est sous dimensionnée en ne permettant pas d'accueillir suffisamment de public et nécessite donc de déménager les instruments. Il y a une question sur l'intégration de l'école de musique

Commission transports

Point sur la gare du Linga et installation de l'algéco pour accueillir les touristes venant du train et ligne interco. L'application Pysae n'est pas encore activée et c'est problématique. Le prestataire devra donner des explications sur cette défaillance.

Cimetière : sujet de créer un nouveau cimetière en plus de réaménager le cimetière haut.

Vaccination :

Mme ROQUIGNY attire l'attention sur la nécessité de se faire vacciner.

Fin de séance à 20h25.

Secrétaire de séance
Mme PICCOT Cecilia



Maire
Nicolas RUBIN

